

# Objectif Sud

**Bulletin de l'Union SUD Crédit Agricole**

## Sommaire

Page 1 :	Édito
Page 2 :	Repression syndicale
Page 6 :	GIE Informatique
Page 8 :	AG CASA
Page 9 :	Chronique Juridique
Page 10 :	Caisses d'Épargne
Page 11 :	Partage des richesses
Page 12 :	Tarzoon
Page 13 :	Protection sociale
Page 14 :	Guadeloupe
Page 15 :	Solidarité
Page 16 :	Les chiffres qui tuent

## Union SUD Crédit Agricole

144, boulevard de la Villette  
75019 PARIS

Tel : 06.30.85.81.94

Email : sudcam@free.fr  
objectifsud@libertysurf.fr

site : <http://sudcam.com/>

n° 77

Septembre 2009

Union  
syndicale  
**Solidaires**

[www.solidaires.org](http://www.solidaires.org)

## Bonus ! Des gesticulations pour pas grand-chose !

Le comportement des banques a été l'une des causes de la crise financière actuelle. Le prix de celle-ci est aujourd'hui payé par la grande masse de la population qui voit son emploi menacé, son pouvoir d'achat en baisse et une détérioration de ses conditions de vie. Les banques ont été sauvées par de l'argent public promptement trouvé. Elles ont reconstitué leurs marges en utilisant cet argent public, en continuant leurs opérations spéculatives. Non seulement les banques ont continué "comme avant", mais elles ont profité de la crise et veulent maintenant verser des bonus aux traders qui leur ont permis de gagner de l'argent dans des opérations spéculatives.

Concernant les bonus, les mesures annoncées par le président de la République sont dérisoires. On ne voit pas en quoi la saisie du Conseil d'administration, qui valide déjà sans broncher les rémunérations exorbitantes des principaux dirigeants, changera quoi que ce soit à la situation actuelle. Il en est de même du contrôleur public. La personnalité choisie, l'ancien directeur général du FMI, Michel Camdessus, qui a été un des plus fervents soutiens de la suppression des mécanismes publics de régulation des marchés financiers, montre d'ailleurs que les banques n'ont pas à s'inquiéter de voir leurs pratiques remises en cause.

L'argument pour refuser de prendre des mesures réelles contre les comportements des traders, et les bonus scandaleux qui y sont liés, est que les banques françaises seraient pénalisées face à la concurrence. Ce chantage est sans consistance.

Face à la crise, on ne peut plus laisser les banques continuer à fonctionner pour le plus grand profit de leurs actionnaires, avec comme seul objectif l'augmentation du retour sur fonds propres. Il faut mettre en place des outils pour financer l'activité économique dans un sens socialement et écologiquement utile. La stabilité financière, le financement des activités productives, la monnaie sont des biens publics qui ne doivent pas être appropriés par des intérêts privés.

Le Crédit Agricole a-t'il un comportement plus vertueux ou plus mutualiste ?

Pas vraiment et certainement pas dans la Caisse Régionale Nord Midi Pyrénées où une procédure disciplinaire a été lancée à l'encontre d'un délégué syndical Sud.

Chercher une faute professionnelle dans l'exercice de l'activité syndicale relève d'un calcul spéculaire.

Cela s'apparente à de la répression syndicale.

Sud s'est mobilisé pour s'y opposer. Vous trouverez le dossier complet dans les pages suivantes ■

# Repression syndicale

## Albi 27 août 2009, comme si vous y étiez :

“Il est des moments comme celui-là, où l'on éprouve une certaine fierté d'appartenir à un clan, à une famille, à un groupe que l'on a choisi et dans lequel on se reconnaît. Cela ne tient pas à grand-chose.

Des convictions d'abord, de la confiance ensuite et surtout une circonstance. Celle-là, de circonstance, pour tragique qu'elle fut a permis de nous retrouver, de nous rassembler, de nous tester.”



Ce jeudi 27 août 2009 à 15 h à Albi a vu une mobilisation satisfaisante au niveau des syndicats de SUDCAM (un trentaine de personnes) même si on aurait pu faire beaucoup mieux vu l'importance du sujet qui dépasse le seul cas de Greg.

Notre présence physique à l'entrée de la CR NMP (Nord Midi Pyrénées) a regroupé un peu plus d'une centaine de personnes (des services, des agences, d'EXA, des solidaires locaux, de la CGT) pour apporter leur soutien à Greg et manifester pour condamner ainsi l'injustice d'une telle mesure que la direction de NMP avait décidée d'appliquer contre un élu du personnel.

Après une dernière demande d'entrevue par SUDCAM auprès de la direction en insistant lourdement sur les conséquences que cela pourrait avoir et que c'est la direction qui en était seule responsable et qu'elle devrait en assumer les suites, celle-ci a refusé de nous recevoir.

Le conseil de discipline s'est donc déroulé durant une bonne heure et demie, à la sortie Greg et son défenseur Michel Marty n'étaient pas très confiants et très désabusés de l'attitude des administrateurs arrogants, désinvoltes et ignorants, mais il fallait garder le moral et tous les présents l'avaient.

Les délibérations des membres du conseil de discipline nous ont paru durer plus longtemps que prévu pour une décision qui semblait être connue et surtout redoutée.

C'est vers 18 h, qu'enfin les 2 membres représentants du personnel sont venus nous rendre compte sur les avis donnés : pour les 2 représentants du personnel : c'était la demande de non-lieu et classement sans suite, car les griefs reprochés n'avaient aucun caractère professionnel mais ne relevaient que d'actions de mandats syndicaux ou d'élus du personnel, donc ne justifiaient pas ni la convocation à l'entretien préalable et encore moins la tenue d'un conseil de discipline.

Pour les 2 administrateurs représentants la direction de NMP : les faits étaient avérés et relevaient de fautes professionnelles justifiant le licenciement, mais pour faire preuve d'humanité, eu égard à la situation de famille de Greg, ils préconisaient au directeur de NMP une rétrogradation de poste ou de qualification.

Sans préjuger de la décision finale et définitive prise par le DG (qui lui était en congé au Kenya) qui sera notifiée par écrit, nous pouvons être satisfaits d'avoir pu éviter le pire à notre copain Greg dans un premier temps.

A n'en pas douter toutes les actions et tout le remue-ménage que nous avons TOUS faits a certainement influé sur cette décision des administrateurs et de la direction.

L'urgence était de protéger notre collègue de cette injustice, c'est fait, même si cette décision peut toujours être qualifiée d'injuste et non motivée.

Mais le problème reste entier, ce sont les attaques répétées et ciblées envers les représentants du personnel donc des salariés.

Il s'agit d'une répression et d'une oppression syndicale inadmissible qui n'a pour seul but que de démanteler les organisations actives qui sont au service des salariés et de la défense de leurs intérêts.

Il ne nous faut pas en rester là, car nous sommes à un virage important à ne pas manquer, il en va de notre existence, de notre crédibilité mais aussi de l'avenir des salariés.

Si nous sommes réduits par ces méthodes à ne plus pouvoir exercer librement nos fonctions, c'est du délit d'entrave.

Si ces agissements sont répétés et aussi injustifiés, c'est de l'acharnement organisé.

Si ces méthodes perdurent dans leur ciblage, c'est du harcèlement discriminatoire.

De plus, Qui sont ces personnages qui, affublés d'une "qualité d'administrateur", se permettent de juger de la qualité

ou non professionnelle, du bien fondé d'une attitude ? Ont-ils des compétences reconnues dans les métiers de la banque : législation, réglementation, obligations, fonctionnement des circuits et des procédures administratives, système informatique, règlement intérieur, charte de déontologie, etc... ? Savent-ils faire la différence entre une activité professionnelle et une autre syndicale, d'ailleurs, connaissent-ils les syndicats et les représentants du personnel, que savent-ils de leurs rôles ? En fait, qui sont ces personnes qui lavent plus blanc que blanc et qui président aux destinées de nos CR ? Quelles sont leurs responsabilités réelles, les engagent-elles toujours correctement et avec tout le "bon sens" nécessaire ?

Il nous faut réagir et utiliser toutes les possibilités à notre disposition pour faire cesser ces comportements inqualifiables et insupportables dans notre société dite de "liberté, égalité et fraternité", c'est-à-dire plus précisément, les fondements de notre République Française qui met en avant la Démocratie et le liens sociaux, tout cela dans le respect de l'être humain. Alors, lorsque Grégory a été attaqué, on y est allé. Y aller, cela ne veut plus dire donner un avis ou émettre une idée, s'indigner.

Cela veut dire faire !

Faire, c'est toute l'Union SUD CAM qui agit ; faire, c'est des élus SUD CAM de toute la France qui se manifestent pour soutenir le collègue : "t'es pas tout seul"; faire encore, c'est le secrétaire National et le Secrétaire National adjoint qui prennent leur plume pour intimider la direction : "on ne vous laissera pas faire"; faire ensuite, c'est le Secrétaire adjoint qui contre attaque : "on veut vous rencontrer pour vous expliquer que vous faites une connerie"; faire encore et encore, c'est montrer sa force : ce sont des élus de toute la France qui sont présents devant la Caisse Régionale Nord Midi Pyrénées avec drapeaux, banderoles et sono ; faire enfin, c'est réussir parce qu'on y croit et quant on y croit, tout est possible.

Est-ce que l'on a réussi ? C'est trop tôt pour le dire. Mais quand même, 1 heure de conseil de discipline, 2 heures de délibération pour cette conclusion qui sonne comme un replis en catimini pour ne pas perdre la face : "les fautes reprochées à Grégory Goncalves sont graves et méritent le licenciement. Eu égard à la situation familiale de Grégory Goncalves, nous demandons une rétrogradation". La famille dont parlent les administrateurs, c'est peut-être l'Union SUD CAM, c'est sans doute celle qu'il y avait sur le parking cette après midi du 27 août 2009. D'autant que Grégory n'est pas "gradé"...

S'il faut le refaire ? Bien sûr, on le refera et avec le sourire en plus !

Le pire dans notre métier, ce serait de ne pas oser !

## UNION SUDCAM

Christian BRIAUD

La TURQUOISIÈRE

85170 LE POIRE SUR VIE

CRCAM de Nord Midi Pyrénées

A l'attention de Mr B. LEPOT

219 av. François VERDIER

81022 ALBI CEDEX 9

Le Poiré sur Vie, le 16 août 2009

Monsieur le Directeur Général,

Je viens d'être informé que la CRCAM NMP a décidé d'engager une procédure disciplinaire à l'encontre de Monsieur Grégory GONCALVES, délégué syndical et élu SUD.

Je vous rappelle que :

- L'article 12 de la Convention Collective Nationale du Crédit Agricole prévoit que l'entretien préalable et le conseil de discipline est réuni pour éventuellement prendre une sanction « *en cas de faute dans l'exercice de la profession...* ».
- L'article 13 confirme par ailleurs le rôle du conseil de discipline : « *Il est institué un conseil de discipline chargé, après avoir obligatoirement entendu le Directeur et en sa présence, de formuler un avis sur les sanctions à donner aux fautes professionnelles...* ».

Au regard des motifs reprochés, la tenue de l'entretien préalable du 29 juillet 2009 et la convocation d'un conseil de discipline le 27 août 2009 sont donc injustifiées, infondées et inappropriées.

En tant que Secrétaire Général de l'Union Nationale des syndicats SUD du Crédit Agricole Mutuel, au nom de celle-ci et de tous les syndicats qui la composent, je condamne ces attitudes et actions à l'encontre d'un délégué syndical et élu du personnel qui n'a fait qu'exercer son mandat et fait son devoir dans le respect de la Loi.

D'autre part, indépendamment de l'illégalité de cette procédure, la convocation d'un salarié à un conseil de discipline pendant ses congés est inadmissible par rapport aux motifs reprochés, aussi bien qu'en termes de caractère d'urgence.

# Repression syndicale

Cette manière sournoise de faire nous semble relever d'une pratique ayant pour but de le déstabiliser. Elle est condamnable car injustifiée.

Je vous demande d'annuler, purement et simplement, la procédure en cours.

Si tel n'était pas le cas, l'Union Nationale SUDCAM utilisera tous les moyens à sa disposition pour faire valoir les droits de Monsieur GONCALVES.

Comptant sur votre compréhension, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour l'Union Nationale SUDCAM

Le Secrétaire Général

**Christian BRIAUD**

**Christian Briaud**, Secrétaire Général de SUDCAM, adressait également un courrier au Président du Conseil d'Administration, pour rappeler que :

- Les faits reprochés ne sont pas de nature professionnelle et ne constituent pas une faute, mais relèvent de l'exercice d'un mandat syndical.
- A ce titre, le conseil de discipline n'a pas la compétence pour statuer sur une éventuelle sanction.
- Et lui demander d'intervenir pour que la procédure engagée s'arrête immédiatement et définitivement.

Dans le même temps, **Gilles Blanc**, Secrétaire Adjoint de SUDCAM informait les médias de notre action à Albi le jour du Conseil de Discipline (ci après).

Nous, SUDCAM (Union Nationale des syndicats SUD du Crédit Agricole Mutuel) sommes le 2<sup>ème</sup> syndicat du Crédit Agricole Mutuel et faisons parti de l'Union Syndicale nationale et interprofessionnelle "SOLIDAIRES" qui regroupe tous les syndicats indépendants et libres, notamment les SUD (SUD PTT, SUD ENERGIE, SUD RAIL, SUD EDUCATION, etc.....).

Nous vous interpellons et vous informons que ce Jeudi 27 Août, nous serons présents à partir de 14 h devant le siège social de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel d'ALBI (219, Avenue François VERDIER 81 000 ALBI) pour manifester notre désaccord à la direction de la banque qui a convoqué un de nos délégués syndicaux à un conseil de discipline avec une sanction pouvant aller jusqu'au licenciement pour des faits relevant de son activité syndicale et non d'une faute professionnelle.

Nous pensons que la direction veut se "payer" sa tête d'une part pour intimider les autres syndicats et aussi les salariés, d'autre part pour se faire "mousser" auprès de la direction générale du groupe Crédit Agricole Mutuel à Paris.

Nous sommes là devant un nouvel exemple de "répression et d'oppression syndicale" visant à nuire à l'expression des représentants du personnel, donc des salariés eux-mêmes dans le but de les étouffer pour mieux les exploiter.

Nous avons le soutien de l'inspecteur du travail et de l'ensemble des syndicats qui composent l'union nationale SUD CREDIT AGRICOLE MUTUEL ainsi que d'Annick Coupé Secrétaire Générale Nationale de SOLIDAIRES.

Nous avons également le soutien des autres syndicats locaux de SOLIDAIRES.

Il va de soi que notre intervention sera d'autant plus efficace si nous réussissons à médiatiser cette action un maximum.

C'est pourquoi nous vous sollicitons pour que vous effectuez un reportage lors de notre manifestation afin que la direction soit consciente qu'elle ne peut agir impunément et risque de voir se détériorer encore un peu plus son image qu'elle a déjà grandement mise à mal auprès de ses clients et plus généralement du public avec des tarifications outrancières et des investissements hasardeux dans la grande finance.

Cordialement,

Le Secrétaire National Adjoint de l'Union Nationale syndicale SUDCAM

**Gilles Blanc**



# SUD

## Crédit Agricole Mutuel

# CANDIDE OU L'OPTIMISME ?

### Qui sont ces gens qui distribuent des tracts à la CR Nord Midi Pyrénées ?

Ce sont des collègues, des salariés du groupe Crédit Agricole, élus SUD CAM, venus de toute la France pour soutenir Grégory Goncalves, élu SUD CAM dans la CR NMP qui passe en conseil de discipline le 27 août 2009.

Pourquoi Grégory Goncalves pas se-t-il en Conseil de Discipline pouvant aller jusqu'au licenciement ?

Parce que la direction de la CR NMP lui reproche 2 faits ayant trait à ses activités syndicales plus que professionnelles.

### Quels sont ces 2 faits ?

Le premier : la réclamation d'un client à qui Grégory Goncalves a téléphoné pour le tenir au courant des suites d'une affaire syndicale concernant directement le client.

Le second : la prise de photos montrant des manquements à la sécurité du local sécurisé avec son appareil personnel ainsi que la diffusion de ces photos à la direction de NMP.

### Pourquoi des élus SUD CAM de toute la France viennent-ils soutenir Grégory Goncalves lors de son audience devant le conseil de discipline ?

Parce que au delà du fait que ces "soi disants fautes" ne présentent pas de gravité propre et ne mettent pas en péril le Crédit Agricole, dans les 2 cas, Grégory Goncalves n'agissait pas en son nom propre, mais dans le cadre de ses mandats de représentation du personnel. Il n'a pas agi pour son intérêt personnel ou pour sa carrière, mais pour défendre les intérêts des salariés comme toujours, et comme souvent pour tous les salariés.

### Pourquoi alors, la direction de NMP le traduit-elle devant le Conseil de Discipline ?

Parce-que Grégory Goncalves, par son action militante dans le cadre de ses mandats syndicaux défend les intérêts de tous les salariés et que souvent les intérêts des salariés sont en opposition avec les intérêts de la direction, vous savez : les heures supplémentaires non déclarées, non payées, non récupérées, la charge de travail qui ne cesse d'augmenter, les effectifs qui ne cessent de diminuer, les salaires toujours insuffisamment décents pour vivre normalement, le manque de reconnaissance et de respect des personnes, les manquements de la direction en matière de sécurité, les licenciements abusifs... Ces faits sont d'une autre gravité que ceux que l'on reproche à Grégory Goncalves ; et tout le temps qu'il passera à se défendre soutenu par ses collègues SUD CAM de NMP, c'est du temps qu'ils ne consacreront pas à défendre les intérêts de tous les autres collègues de la caisse. C'est une stratégie de direction dont nous vous laissons juge de sa qualité morale.

### Pourquoi cette affaire est plus importante qu'une autre ?

Dès lors, qu'une direction s'en prend à un représentant du personnel, qui sans avoir plus de droit qu'un autre salarié, use de sa liberté de parole dans le cadre de l'exercice de ses mandats pour dénoncer tout haut ce que de nombreux salariés vivent en silence, cette direction entend donc museler toute contestation de l'ensemble du personnel.

### Cela n'est pas acceptable dans un monde libre et au sein de la République Française.

Alors, il est du devoir de tous les collègues de Grégory, de sa "famille syndicale" de le soutenir et d'empêcher par tous les moyens cet abus d'autorité préjudiciable à tous les salariés de NMP et aussi du groupe Crédit Agricole dans toutes ses entités. Il en va de notre avenir à tous !

Qu'allait-il donc faire dans cette galère ?

NON, à NMP et partout ailleurs au Crédit Agricole, tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des mondes ; Sinon, il n'y aurait pas de syndicats qui résistent ...

## ET RESISTER, C'EST EXISTER !



## Mobilisation Générale dans l'ensemble des entités du Crédit Agricole pour influencer sur le projet de système d'information unique !

Le 07/05 les 8 Organisations Syndicales ont écrit à Messieurs Nanquette et Jaballah.

Le 28/05, une réponse écrite (très succincte) a été faite par M. Château.

Pour autant, les questions, interrogations et demandes sont restées sans réponses, notamment les garanties souhaitées, les moyens demandés, la création d'un comité inter-entités, le fait d'être associé à l'étude de faisabilité, ...

Et le 17/06, la FNCA n'a pas accepté de nous rencontrer !

Vu le comportement de nos Dirigeants et de la FNCA, les 8 Organisations Syndicales, toutes ensemble, appellent les salariés concernés par le projet (GIE et CR) à se joindre au mouvement du jeudi 2 juillet afin de leur montrer notre mécontentement devant leur façon de procéder qui n'est pas un exemple de dialogue social !

Il est important que les salariés des GIE se sentent concernés et se mobilisent !

**Les modalités pratiques du mouvement seront déclinées dans chaque entité, par les Organisations syndicales.**

## SUD OUEST

### Crédit agricole : grève de l'informatique

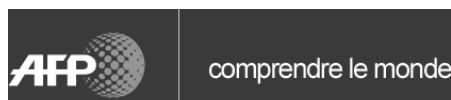
Social : Des mouvements de grève ont eu lieu hier 2 juillet dans les centres informatiques du Crédit agricole. Les syndicats voulaient ainsi manifester leur inquiétude à l'encontre d'un projet de réorganisation, visant à rassembler les cinq groupements informatiques actuels en une seule entité. Selon le syndicat SUD, ce projet pourrait avoir pour conséquence de ramener à une dizaine les quelque 60 sites informatiques aujourd'hui répartis sur le territoire, et il pourrait se traduire par 1 000 suppressions de postes sur les 2.500 que comptent les services informatiques. Les syndicats demandent que ce projet s'opère sans licenciements et sans mutations forcées. Selon SUD, 50 % environ des 170 salariés du site informatique Atlantica de Gradignan (Gironde) auraient débrayé pendant deux heures ■

*Ont participé à ce numéro 77 d'Objectif SUD : Gilles BLANC (Secrétaire Adjoint Alpes Provence), Christian BRIAUD (Secrétaire national SUD-CAM), Arlette CARRIÉ-TISNÉ (Atlantica), Jean-Pierre FILLANCQ (CR Aquitaine Gironde), Richard GÉRAUD (Tarzoon CR Aquitaine Gironde), François VAZQUEZ (CR Charente Dordogne), les correspondants locaux des Caisses Régionales, sans oublier l'équipe technique & retraitée de BORDEAUX et Blois ■*

## Les salariés mobilisés pour défendre les emplois informatiques

Le 2 juillet, les huit organisations syndicales du Crédit Agricole lançaient un mouvement de grève pour défendre les emplois, les métiers et les sites des informaticiens remis en question par le projet NICE. Ce mouvement a largement été suivi puisque, sur les 2500 informaticiens, environ 1000 ont débrayé. La mobilisation a été la plus forte dans les GIE employeurs AMT (près de 70% de grévistes), ATLANTICA (environ 50% de grévistes) et EXA (plus de 53%). Pour les GIE COMETE et SYNERGIE, la mobilisation est plus difficile car les salariés de l'informatique sont salariés des CR.

Cette forte mobilisation a permis aux organisations syndicales de se faire entendre et de démontrer à nos directions qui semblaient l'ignorer que l'ensemble des salariés étaient préoccupés par l'avenir de leur emploi ■



## Crédit Agricole : les informaticiens en grève craignent la suppression de 1.000 postes

Les informaticiens du Crédit Agricole ont entamé jeudi des grèves pour obtenir des garanties sur l'emploi lors de la fusion des cinq sociétés informatiques de la banque d'ici 2014, qui pourrait, selon eux, entraîner un millier de suppressions d'emploi.

L'intersyndicale CFDT, CFTC, CGT, FO, SNECA, SNIACAM, SUD, UNSA réclame « des engagements sociaux » et d'être « partie prenante de l'étude de faisabilité », lancée fin avril et qui doit s'achever en octobre.

« Sur une soixantaine de sites informatiques, seule une dizaine subsisteraient » et « un millier d'emplois serait supprimé » sur 2.500, affirme un tract de l'intersyndicale.

Le Crédit Agricole avait annoncé fin avril la fusion, d'ici 2014, des cinq groupements d'intérêt économique (Amt, Atlantica, EX@, Comète et Synergie) qui gèrent ses systèmes informatiques, pour rendre plus interactive la relation des caisses régionales avec leurs clients et réduire les coûts.

« Jean-Bernard Masse, le président d'Amt, a parlé en comité d'entreprise d'un millier de postes supprimés: 400 départs à la retraite et 600 reclassements », a indiqué à l'AFP Arlette Carrie-Tisne, déléguée syndicale Sud.

« Il n'y a pas d'engagements écrits. En 2002, lors de la création d'Atlantica, la direction s'était engagée noir sur blanc à éviter tout licenciement ou mobilité géographique imposée », a-t-elle ajouté.

Selon Mme Carrie-Tisne, environ 90% des 680 salariés du GIE Amt suivaient la grève jeudi matin. Chez Atlantica et Synergie, les arrêts de travail auront lieu de 14 heures à 16 heures.

La future structure sera un GIE employeur, “sous convention collective Crédit Agricole”, a précisé la banque à l'AFP.

Le nombre des caisses régionales est déjà « passé de 99 à 39 en une quinzaine d'année sans casse sociale. Les engagements sociaux sont inscrits dans le code génétique du Crédit Agricole, dans sa culture », a souligné cette source.

« La direction a fini par accepter que les informaticiens des GIE soient invités aux réunions de négociation. C'est nécessaire, car l'informatique doit rester un outil souple et adaptable », a déclaré Denis Longeron, délégué CFDT.

# Assemblée Générale de CASA

L'Assemblée Générale CASA avait lieu à Paris le 19 mai dernier.

A l'occasion de son Conseil National, les délégués de SUDCAM ont animé l'accueil des participants par une distribution de tracts.

Nous reproduisons ici l'intervention faite par notre représentant au Comité de Groupe.

Monsieur le Président,  
Madame, Messieurs les membres du Conseil,

Beaucoup a été dit sur la crise, je vais donc intervenir sur un sujet peu développé jusqu'ici.

Je viens vous faire part de ma satisfaction mais aussi de mon indignation, et exprimer à nouveau un souhait, le même que l'an passé à Nantes.

Satisfaction liée à la fondation Grameen - Crédit Agricole micro finance - pour lutter contre la pauvreté dans le monde, dotée de 50 millions. Mais pourquoi diable l'avoir domiciliée au Luxembourg ?

Indignation liée à l'implantation du groupe en 2008 aux Bahamas, paradis fiscal connu pour son rôle actif dans la dissimulation de la délinquance financière ; en d'autres termes : évasion fiscale, blanchiment, corruption mais aussi moteur de la déréglementation financière, et place centrale de la titrisation des subprimes et autres actifs pourris : 80% des hedges funds sont localisés dans des paradis fiscaux.

Rien ne saurait justifier la présence du Crédit Agricole dans des paradis fiscaux,



Surtout pas d'y être parce que les autres y sont, ni l'installation, ni le maintien ni d'y conserver des relations financières. La cupidité vous aveugle à entretenir un réseau off-shore de 115 entreprises dans ces enfers sociaux, zones de non droit où l'opacité et la fraude sont érigées en vertus cardinales.

Le Crédit Agricole n'a rien à faire dans ces places !

Nous ne voulons pas de cet argent sale de la corruption, de la drogue, du crime et du malheur des hommes.

Indignation encore, avec la mise sur le marché du FCP Serélia, fonds commun de placement spéculant sur la pénurie des matières premières alimentaires mondiales et la hausse des cours, celle-

là même qui génèrent les manifestations de la faim dans le Tiers monde, manifestations souvent réprimées avec des armes que nous avons peut-être financées, faute d'avoir établi une politique sectorielle responsable sur cette industrie prospère de la mort violente.

Je forme le souhait d'un retour à de meilleures pratiques et d'une moralité retrouvée notamment

- en renonçant aux marchés spéculatifs,
- en se retirant des places off shore et paradis fiscaux,
- en désinvestissant des industries d'armement,
- par une contribution sincère et loyale au développement durable, plus particulièrement à la protection de l'environnement.

La crise que nous traversons ne saurait nous faire oublier ces valeurs de solidarité et de partage. J'engage tous les actionnaires ici présents à soutenir ces demandes.

Je vous remercie de votre attention.

*François Vazquez*

Salarié, actionnaire et représentant syndical SUD.



## Une nouvelle fois le Crédit Agricole Val de France condamné.

Le 7 juillet 2003, un salarié est victime d'un problème de santé. Il est mis en Affection Longue Durée (ALD) puis placé en invalidité 2<sup>ème</sup> catégorie le 1<sup>er</sup> décembre 2005. Date à laquelle le salarié passe une première visite devant le médecin du travail qui le déclare inapte à tout poste dans l'entreprise. Cette décision sera confirmée le 15 décembre 2005 lors de la 2<sup>ème</sup> visite médicale.

Le salarié est convoqué à un entretien préalable le 18 janvier 2006. En raison de sa présence aux élections professionnelles du 13 octobre 2005 ; il est protégé jusqu'au 13 avril 2006.

La Caisse Régionale demande l'avis du Comité d'Entreprise le 25 janvier 2006 et de l'Inspection du Travail qui autorise le licenciement le 16 février 2006.

Le salarié est **licencié le 20 février 2006** avec un chèque de **26 516,66 €**

Le salarié engage un recours hiérarchique, à l'encontre de la décision de l'Inspection du Travail, auprès du Ministre de l'Agriculture et dépose un **dossier auprès du Conseil de Prud'hommes le 3 mars 2006** pour licenciement sans cause réelle et sérieuse.

**Le 20 juillet 2006**, le Ministre de l'Agriculture prend 2 décisions :

1. Il annule la décision de l'Inspecteur du travail du 16 février 2006.
2. Refuse à la Caisse Régionale de licencier, pour inaptitude physique, le salarié.

**Le 21 septembre 2006**, la Caisse Régionale saisit le Tribunal Administratif afin d'annuler la décision de refus de licenciement par le Ministre de l'Agriculture.

**Le 20 décembre 2007** le Tribunal Administratif rend 2 décisions :

1. Il confirme que le Ministre était en droit d'annuler la décision de l'Inspecteur du Travail en tant que supérieur hiérarchique.
2. A la date du 20 juillet le salarié n'étant plus protégé il ne pouvait plus prendre d'autres décisions après avoir annulé la décision de l'Inspecteur du Travail, c'est-à-dire qu'il ne pouvait plus refuser ou autoriser le licenciement.

La Caisse Régionale ne faisant pas appel de cette décision, le jugement est donc définitif. Ce qui veut dire que le salarié ayant été licencié sans autorisation de l'autorité administrative peut demander sa réintégration ou demander le paiement des salaires depuis la date de licenciement jusqu'au délai de 2 mois (20/09/2006) après la décision du Ministre de l'Agriculture.

**Le 19 septembre 2008**, le dossier revient en bureau de jugement auprès du Conseil de Prud'hommes.

**Le 14 novembre** le Conseil de Prud'hommes dit que le licenciement est abusif et condamne la Caisse Régionale à verser :

1. 15 372 € (6 mois) à titre de dommages et intérêts pour licenciement abusif.
2. 5 125,80 € au titre du préavis.
3. 1 200 € au titre de l'article 700.
4. prend acte que la Caisse Régionale s'engage à verser la somme de 21 015,78 € bruts (16 580,06 € nets), au titre du rappel de salaire pour la période du 15 janvier au 20 septembre 2006.

Le salarié fait appel de ce jugement car il estime que le licenciement étant abusif l'indemnité conventionnelle prévue à l'article 14, est due.

Le dossier est plaidé devant la Cour d'Appel le 5 mai 2009.

Le 5 juin 2009, la Cour d'Appel :

1. confirme les 2 mois de préavis : **5 125,80 €**
2. confirme les 1 200 € de l'article 700 auxquels elle ajoute **800 €**
3. condamne la Caisse Régionale à payer les congés payés sur les salaires de janvier à septembre : **2 101,58 €**
4. porte les dommages et intérêts de **15 372 € à 30 000 €**
5. condamne la Caisse Régionale à verser le complément de l'indemnité conventionnelle : **34 993,08 €**

On pourra dire que le salarié a eu raison de porter son dossier devant les différentes juridictions mais il est vrai qu'il s'appelle Riquelme Christian et s'il fallait ne pas "rater" un licenciement, c'était bien le sien...





Solidaires, Unitaires, Démocratiques dans les Caisses d'Épargne  
SUD CAISSES D'ÉPARGNE - 35 Bld Sebastopol 75001 PARIS

## Communiqué de presse

# La justice donne raison à Sud contre les patrons des Caisses d'Épargne

La Cour d'appel de Paris, statuant en référé, a rendu le 31 juillet un arrêt qui donne raison au comité d'entreprise de la Caisse d'Épargne Ile de France (dont **Sud** a en charge le secrétariat) dans son action contestant les conditions dans lesquelles celui-ci a été consulté sur le projet de fusion des groupes Caisses d'Épargne et Banques Populaires, dit projet "Séquana".

La Cour d'appel de Paris :

- 1) constate que le comité d'entreprise de la Caisse d'Épargne Ile de France (CEIDF) n'a pas été valablement informé et consulté sur le projet de rapprochement de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) et de la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP), sur la prise de participation de la CEIDF dans le capital du nouvel organe central et sur ses conséquences pour la CEIDF ;
- 2) fait injonction à la CEIDF de fournir aux représentants du personnel des informations et des documents complets et précis quant au projet industriel et à la stratégie du groupe à venir, au business plan du groupe et des caisses y compris celui de la CEIDF et aux conséquences détaillées sur l'emploi du projet de rapprochement des deux groupes et de reprendre la procédure d'information et de consultation du comité d'entreprise ;
- 3) fait interdiction à la CEIDF de mettre en œuvre le projet en cause, dénommé "Séquana" tant qu'elle n'aura pas respecté les obligations ci-dessus énoncées et ce sous astreinte journalière de 100.000 euros, à compter de la signification du présent arrêt.

De plus, l'arrêt de la Cour d'appel de Paris, rejette les positions patronales et stipule : qu'il y a lieu de considérer que l'intérêt à agir du syndicat **Sud** est établi... et déclare le syndicat **Sud** recevable dans ses demandes à l'encontre de la CNCE.

La conséquence immédiate de cette décision est que le déroulement du projet dit "Séquana" est stoppé net puisque la CEIDF (1<sup>ère</sup> caisse d'épargne de France) est empêchée d'y apporter son concours tant qu'elle n'aura pas respecté les droits à l'information de son comité d'entreprise et donc des personnels.

Cet arrêt devrait conduire les dirigeants de chaque caisses d'épargne et de chaque banque populaire à reprendre la procédure d'information et de consultation de leur comité d'entreprise qui n'ont pas été mieux traités que le comité d'entreprise de la CEIDF. Ils n'y sont certes pas judiciairement contraints, mais la décision de la Cour d'appel de Paris signifie aussi, pour ce qui les concerne, qu'en l'état, ces dirigeants ont commis à l'égard des instances représentatives du personnel de leur entreprise un délit d'entrave caractérisé... **Sud** fait confiance aux représentants du personnel élus au comité d'entreprise de chacune de ces entreprises qui sauront s'appuyer sur l'arrêt de la Cour d'appel de Paris pour imposer à leur direction le respect des droits collectifs des personnels qu'ils représentent.

La décision de la Cour d'appel confirme **Sud** dans sa détermination à empêcher tout passage en force d'un projet éminemment contestable au plan économique et financier, qui n'apporte aucune réponse aux conséquences désastreuses pour les clients et nos emplois de l'aventure "Natixis" engagée par les dirigeants des deux groupes et dans laquelle François PEROL, patron du nouvel ensemble, a pris une part active.

Cet arrêt constitue une victoire importante pour le syndicat **Sud** Caisses d'Épargne et confirme le bien-fondé de son action dans la défense indéfectible des personnels et des clients des deux groupes bancaires.

*Paris le 1<sup>er</sup> août 2009.*

*L'Exécutif National Sud.*

## Rapport Cotis appliqué

Le rapport établi par le directeur général de l'Insee, Jean-Philippe Cotis, sur "Le partage de la valeur ajoutée, le partage des profits et les écarts de rémunération en France" a été récemment remis à Sarkozy.

Pas de grande découverte puisque, globalement, il fait apparaître que la part des salaires dans la richesse produite est "plutôt stable", que les écarts de salaires se sont "fortement creusés" depuis 10 ans alors que le montant des dividendes versés aux actionnaires a été multiplié par 5 depuis 1993.

Rien pour nous rassurer dans ce rapport, tout pour nous révolter, mais Sarko a suggéré une règle dite des trois tiers dans la répartition des bénéfices :

- un pour les actionnaires,
- un pour l'entreprise,
- et un pour les salariés, alors qu'actuellement la part qui leur est accordée (dans les grosses entreprises) représente en moyenne 7% selon le rapport. Le Medef est, bien sûr, hostile à une négociation nationale sur le partage des profits ainsi qu'à la mise en place de la règle des 3 tiers. La CGPME se dit prête à "une meilleure association des salariés aux résultats" avec la mise en place d'un "dividende du travail". Les syndicats, de leur côté, appellent le patronat et le gouvernement à "corriger les déséquilibres" ; rien de mieux !



Ceci pour des entreprises nationales, mais un salarié qui participait à une discussion engagée avec un gréviste d'EDF simulait l'application de la règle au Crédit Agricole d'Aquitaine et le résultat est sans appel : 14 780€ par salarié.

**Nous sommes bien évidemment très loin du compte.**

Le gréviste d'EDF développait les propositions qu'il faisait (en interne) à son syndicat. Si on se saisissait de cette envolée démagogique de Sarko pour en demander l'application ? Verser une part aux salariés de l'entreprise et le reste des sommes récupérées servant à alimenter un "Fonds commun solidarité salariés" qui permettrait une répartition égalitaire à tous les salariés, y compris les privés d'emploi...



Le journal La Tribune a procédé à un rapide calcul de ce que donnerait l'application de cette règle des trois tiers aux salariés et le résultat est surprenant : chaque salarié d'EDF recevrait 8 957€, ceux de GDF Suez : 7 590€, ceux de Thales : 3 154€ et ceux de France Télécom : 12 915€

Ce n'est certes pas une revendication qui s'attaque réellement aux fondements de la société puisque les actionnaires sont toujours rémunérés alors qu'ils sont improductifs, les patrons restent maîtres des orientations économiques, des investissements, des salaires... Mais, elle a l'avantage de poser les termes du débat sur la répartition des richesses, sur les écarts de salaires (puisque une répartition égalitaire a pour conséquence de réduire les écarts de salaires), de ne pas séparer le public du privé, les grosses boîtes des PME, voire des toutes petites entreprises. Ce serait une bonne revendication facile à expliquer, unifiante et donc mobilisatrice. Un premier pas vers le "TOUS ENSEMBLE" que nous sommes de plus en plus nombreux à souhaiter ?

D'un autre côté, la part réservée aux salaires n'a jamais été aussi basse depuis 60 ans. Les indicateurs habituellement retenus font état d'une baisse de 5 à 6 points (soit environ 60 milliards d'euros) ce qui correspond à une augmentation de tous les salaires de 350€ mensuels, ce qu'oublie de dire Monsieur Cotis dans son rapport et qui peut véritablement étayer une juste revendication unifiante ■

## Les ongles d'Amérique

Du haut de ses 14 ans révolus, le petit dernier qui a déjà atteint la taille limite à ne pas dépasser à la maison, c'est-à-dire celle du chef de famille, avait pour soucis principaux de ne pas se faire marcher sur les pieds.



Fierté de guerrier ? Affirmation d'adolescent ? Délinquance juvénile ? Non, rien de tout cela, juste un problème d'ongles incarnés.

Cela faisait un mois qu'il consultait un podologue dont la spécificité contrairement à ce que pourrait laisser entendre son nom, consiste à s'occuper des panards. A coup de pom-mades de produits brûlants et de ciseaux, c'est en vain qu'il essayait d'obtenir une guérison non remboursée par la sécurité sociale et pourtant adoubee par un généraliste.

Devant la floraison colorée mais inquiétante de ses gros orteils, le conseil de famille a pris la décision de prendre le pied par la corne et de filer chez un autre spécialiste dont le boulot aussi consiste à s'occuper essentiellement de prendre son pied mais de façon plus radicale. Nous sommes donc allés voir un chirurgien de l'institut du pied de la clinique d'à côté de là où que j'habite.

Quand vous entrez dans une telle officine, ce qui vous frappe tout d'abord, c'est le sentiment d'une émanation de richesse médicale aseptisée. Tout est propre, beau, et plutôt de bons goûts bien que ces derniers soient discutables, j'en conviens !

Ce que j'ai trouvé de plutôt mauvais goût par contre, c'est l'affiche principale placardée au milieu de la porte d'entrée du bureau du grand pont. Elle trônait bien en évidence de telle manière que vous ne pouviez pas la louper. Il ne s'agissait pas des diplômes qui pourraient attester d'une compétence particulière reconnue par l'ordre des médecins et qui rassure ainsi les patients, ni même du serment d'Hippocrate par lequel tout homme de bien du corps médical s'engage solennellement à soigner n'importe quel clampin qui en a

besoin, sans réclamer quelconque rémunération ou avantage particulier. En fait, il s'agissait d'un avertissement spécifique. Rien à voir avec la grippe porcine, peu importe de sortir couvert ou non, le texte de l'affiche prévenait que quiconque oserait franchir la porte ou était placardé ledit document pour se faire soigner, se verrait réclamer des dépassements d'honoraires.

En fonction du tableau joint en annexe, j'en avais pour ma pomme, non pardon pour les deux gros orteils, la somme coquette de 100€ sans espoir de remboursement.

Sur le coup je fulminais. Mes pensées s'accrochaient au fait que si ce gros con existait professionnellement, c'était grâce à un système de sécurité sociale collectif, qu'il lui avait permis de trouver une clientèle abondante, des infrastructures pour ses études, et un savoir accumulé par ses aînés, eux-mêmes largement subventionnés et aidés par la socialisation du financement de la santé. Mais ce gros con, il lui en fallait plus ! Et il n'hésitait pas à le prendre sur les clampins moyens. De rage, j'espérais qu'il fut conseillé par un gestionnaire de patrimoine véreux qui lui aurait soustrait des commissions indues, j'échafaudais quelques retraites dans les hôpitaux du coin, mais la colère n'a pas eu raison de l'urgence et de la volonté filiale de voir le petit dernier ressortir rapidement du bloc opératoire sur ces deux pieds, guéri une bonne fois pour toute. Alors j'ai fermé ma grande gueule et j'ai payé au chirurgien le pommeau du levier de vitesse de sa Porsche.



En sortant comme en entrant dans le cabinet de la haute instance médicale, on passe dans la salle d'attente. En sortant comme en entrant, je n'y ai repéré personne aussi mal fagoté que moi. Les mamies rivalisaient de toilettes, les papis semblaient sortir d'un casting pour la scène du bal du Titanic, les jeunes étaient branchés class et marque, bref, je fus même étonné que les hôtesse d'accueil ne me refilent pas entre les mains le chariot avec serpillères, instruments de nettoyages et produits d'entretiens, afin que je ne heurte pas l'assistance en traversant l'endroit. C'était à croire que les pauvres n'avaient pas droit d'entrer. Hé bien, c'était tout comme. Une fois à la maison, en lisant la presse, je suis tombé sur une enquête récente du fonds de financement de la couverture maladie universelle (CMU), qui dévoile qu'un professionnel de santé sur quatre exerçant à Paris (25,5 %) refuse de soigner les patients les plus défavorisés. Réalisée par testing auprès d'un échantillon de 900 dentistes, médecins généralistes et spécialistes, cette enquête confirme la réalité des pratiques de discrimination envers les bénéficiaires de la CMU. Elle souligne également "les véritables difficultés d'accès aux soins" des plus démunis à Paris, ville où plus de la moitié des praticiens (58 %) appliquent le dépassement d'honoraires. Certes nous ne sommes pas à Paris, nous sommes à Bordeaux, mais la haute bourgeoisie médicale semble

pratiquer la même philosophie que la confrérie de la capitale. C'est d'ailleurs à Bordeaux, que le 4 juin, Nicolas Sarkozy a prononcé un discours, lors du congrès de la Mutualité française, annonçant la transformation durable des contours de la Sécurité sociale. Qu'a dit le président camembert de la République ? Que les "ressources de la solidarité nationale ne sont pas infinies" et que "les régimes de base ne pourront pas tout financer". "La solidarité nationale, financée par des prélèvements obligatoires, continuera de remplir sa mission, mais à ses côtés, d'autres formes de protection sont appelées à se développer (...)".

Voilà ! Notre système de santé prend le chemin de nos autoroutes, de notre SNCF, de notre électricité, de notre Poste. Tout ce qui a été construit avec l'argent du collectif, le bien public, part dans le giron du capitalisme et de l'argent ou il pourra profiter à quelques privilégiés.

Merci à tous d'y avoir participé, bientôt vous l'aurez dans le fion bien profond et il vous faudra un paquet de pognon pour consulter un bon proctologue.

**TARZOON**

## La lorgnette

Un écureuil flingue un oiseau rare Si vous cherchez un banquier honnête, laissez tomber. Le dernier vient d'être licencié pour "faute grave", nous apprend *L'Humanité*.

Daniel Mendras, conseiller clientèle à la Caisse d'épargne d'Aubenas, a refusé de fourguer un produit financier qu'il jugeait risqué et présenté de façon mensongère. À 50 balais, dont vingt-cinq ans chez l'écureuil, cette antiquité refuse de prendre le client pour un gogo. Pire qu'une faute, un crime ■



**Philippe COUSINARD** nous a quittés samedi soir, après plus d'un an de lutte contre cette saleté de cancer.

Dans cette épreuve, il aura été aussi combatif que lorsqu'il luttait pour améliorer le sort des salariés. Mais, cette fois, la bataille était perdue d'avance.

Nous savons que toutes les marques d'amitiés que vous avez pu lui témoigner lui ont fait chaud au cœur.

Fifi, nous sommes fiers de t'avoir connu et côtoyé.

*L'équipe SUD CAM Centre Ouest*

## APPEL DE L'UGTG AU MOUVEMENT OUVRIER ET DEMOCRATIQUE INTERNATIONAL

Chers camarades, chers amis,

Encore une fois l'Etat français, avec la complicité des principaux élus de Guadeloupe, utilise son appareil répressif contre la jeunesse, contre les travailleurs, contre le peuple de Guadeloupe.

N'arrivant pas à faire reculer le mouvement en cours depuis 5 mois contre les pwofitasyon, à l'appel des organisations de Guadeloupe, singulièrement des organisations syndicales, l'Etat français a décidé d'actionner son appareil de répression judiciaire. Rappelons que ce mouvement a déjà permis la signature de l'Accord interprofessionnel, Accord Bino du 26 février 09, de 200 euros d'augmentation des bas salaires, la signature d'un Protocole d'accord le 4 mars 09 suspendant ainsi la grève générale qui avait commencé le 20 janvier 09.

Ainsi assistons-nous à une cascade d'enquêtes judiciaires et de procès :

Le 8 mars ouverture d'une enquête judiciaire contre Elie DOMOTA, secrétaire général de notre syndicat et porte-parole de LKP ;

Le 15 mai : procès des jeunes de Gourbeyre ;

Le 19 mai : Pour avoir dénoncé les écoutes illégales dont ils étaient victimes, Maîtres Sarah ARISTIDE et Patrice TACITA sont convoqués au tribunal de Pointe- à Pitre par un juge du tribunal de grande instance de Paris ; le procureur général de la cour de Basse-Terre ayant demandé le dessaisissement de l'affaire par le juge d'instruction du tribunal de Pointe à Pitre ;

Le 20 mai : Convocation devant la chambre de l'instruction de Michel MADASSAMY et de Gabriel BOURGUINON, dirigeants de l'UGTG ; a noter que maîtres S. Aristide et P. Tacita sont leurs avocats ;

Le 26 mai : procès de Raymond GAUTHEROT, ancien secrétaire général de l'UGTG ; condamné en première instance à trois mois de prison ferme.

Le 29 mai : procès de Jocelyn LEBORGNE ; membre du Conseil syndical de l'UGTG ; Le 4 juin 2009 : Procès du camarade Max Delourneau, pour sa participation aux mobilisations du LKP.

Le 9 juin 2009 : Procès du camarade Christophe THEOPHILE, membre du Conseil syndical de l'UGTG.

Pourquoi ce plan de répression contre les travailleurs, la jeunesse, le peuple de Guadeloupe ?

Parce que les travailleurs avec leurs syndicats ne capitulent pas devant les coups qui leur sont assésés de toutes parts : grèves et manifestation massive des salariés grévistes pour faire appliquer l'Accord Bino intégral, refus de l'amputation par le gouvernement, mobilisations contre les menaces et chantages aux licenciements, ..... ;

Parce que le 1er mai 09 il y avait plus de 30 000 manifestants à Petit Canal ;

Parce que le LKP continue d'obtenir satisfaction dans les négociations sur la plate-forme de 146 points qui se poursuivent avec le soutien massif de la population. C'est par milliers que les jeunes, les chômeurs, les travailleurs, les retraités, participent aux meetings dans les communes à l'appel de LKP.

Chers camarades, Chers amis,

C'est grâce à la détermination des travailleurs et du peuple de Guadeloupe, par la grève générale de 44 jours, par la mobilisation de la population, jusqu'à 100 000 manifestants, que nous avons pu obtenir satisfaction sur les revendications négociées, c'est aussi grâce à votre solidarité.

Au nom du droit des travailleurs et du peuple de Guadeloupe à se battre pour leurs légitimes revendications et barrer la voie à la répression, nous faisons à nouveau appel à la solidarité internationale.

*Le secrétaire général,*

*Elie Domota*

Pétition en soutien à Charles Hoareau et contre la criminalisation du mouvement social et de la résistance syndicale.

## Rappel :

Le 29 juin 2009, Charles Hoareau, responsable CGT des Bouches du Rhône, est convoqué au tribunal correctionnel de Marseille, dans le cadre d'un conflit du travail qui oppose la société ADOMA et 39 de ses salariés depuis novembre 2007, pour répondre des accusations de "menaces répétées" lancées contre lui par l'un des représentants d'ADOMA.

Il y a quelques semaines, Charles Hoareau a même été placé plus de 24 heures en garde à vue dans ce cadre.

Il voit ainsi son nom inscrit à la suite de la longue liste des nombreux militants poursuivis judiciairement de façon systématique, et parfois avec acharnement, notamment depuis quelques années :

- les travailleurs en lutte des chantiers navals de Saint-Nazaire, Roberto Ferrario et Bellaciao, Elie Domota (LKP), Gérard Jodar et les militants de l'USTKE (Kanaky), les manifestants et syndicalistes inculpés à Saint Nazaire le 29 janvier, Gérard Filoche, inspecteur du travail poursuivi pour délit d'entrave, Clément Onimus, doctorant à l'EPHE accusé de violence envers un CRS au moment du conflit des universités, mais aussi, les 49 inculpés de la place de la Nation le 19 mars, les 74 agents d'EDF-GDF, et bien d'autres.
- Cette pétition vise à le soutenir, mais au-delà, à soutenir tous les syndicalistes et salariés en lutte pour leur dignité, leurs salaires et leurs emplois, et pour s'opposer à la criminalisation du mouvement social.

## TEXTE DE LA PÉTITION

Depuis quelques mois se multiplient les actes d'intimidation en direction de celles et ceux qui se battent pour le progrès social ou la défense des droits des salarié-e-s et citoyen-nes de ce pays. Dans cette entreprise, pouvoir et grand patronat font de plus en plus souvent appel aux services de police et à l'appareil judiciaire.

Ainsi, dans cette logique, se retrouvent entraîné-e-s dans des procédures pénales des hommes et des femmes dont le seul tort est d'avoir défendu une autre conception de la société que celle d'une logique de profit et d'écrasement de l'homme, d'avoir participé à des luttes pour l'emploi, les salaires, le service public, la démocratie, les libertés, la défense des sans papiers.

Victimes de cette répression sans précédent, solidaires de ces militant-e-s du bonheur, nous voulons dire avec force aux tenants du pouvoir que l'on ne nous fera pas taire !

Héritiers et héritières d'un mouvement ouvrier qui a connu dans son histoire la répression, la clandestinité, la lutte antifasciste et les guerres coloniales et n'a jamais reculé, nous ne reculerons pas nous non plus devant les menaces.

L'avenir des droits et libertés de ce pays en dépend.

Jamais dans l'histoire la répression n'est venue à bout durablement de la lutte pour la justice.

Nous continuerons !

URL de la pétition : <http://www.lapetition.be/en-ligne/ils-ne-nous-feront-pas-taire--4483.html>

URL Courte : <http://4483.lapetition.be/>

## SUD Energie : Appel à Solidarité financière

Une grève s'est déroulée à EDF, GDF et dans les filiales depuis pendant plus de 2 mois. Cela n'est pas sans poser de réelles difficultés financières. Malgré leur croissance, **SUD** Energie n'est pas encore reconnue au niveau national, et est très attaquée juridiquement par les directions : leurs moyens sont donc très limités.

Or de nombreux militants, adhérents et sympathisants se sont très fortement impliqués dans la mobilisation, certains en grève totale depuis le début, pour qui le paiement du loyer - entre autres - est devenu un problème. Et malgré la rumeur sarkozienne, certains "privilégiés" ont des salaires à peine 1200 € et nous le rappelons ici, les grévistes ne sont pas payés.

**SUD** Energie a donc fait appel à la solidarité de toutes les structures qui le peuvent, pour les aider à faire face aux besoins urgents dans ce conflit historique.

**SUD** Crédit Agricole y a contribué pour 1000 €

# Les chiffres qui tuent...

## Les chiffres qui tuent

### France Télécom

- le PDG a été augmenté de 10,1%
- les actionnaires de 7,7%
- les salariés de 2%

## Les chiffres qui tuent

### Michelin

- en 5 ans 3 milliards de bénéfices
- en 2 ans, le PDG a touché 5 siècles de smic
- cette année, les actionnaires ont perçu 41% des bénéfices

## Les chiffres qui tuent

### Crédit Agricole

- 950.000€ de jetons de présence
- pour 23 membres du Conseil d'Administration
- soit 41.000€ chacun par an
- pour 4 réunions

## Les chiffres qui tuent

### Les emplois

- en 2008, entre 68.000 et 100.000 emplois disparus en France
- entre 188.000 et 263.000 pertes nettes d'emplois au 1<sup>er</sup> trimestre 2009
- aux Etats Unis, 600.000 emplois perdus chaque mois le dernier semestre
- 350.000 en mai

## Les chiffres qui tuent

### Les cadeaux

- 360 milliards de prêt aux banques,
- 32 milliards " d'aide à l'emploi " pour les patrons qui licencient,
- 14 milliards du paquet fiscal qui profite aux plus riches,
- 8 milliards de taxe professionnelle qui ne sera plus payée,
- 4 milliards grâce à la défiscalisation des heures supplémentaires.



## Chasseur de têtes

Enfin épinglés, les patrons voyous. Didier Schneider, conseiller du salarié (CGT), recense sur son site Internet les patrons et les sociétés condamnés en France pour atteinte au droit des salariés et des syndicats (non-respect du droit du travail, discrimination, entrave...). La Poste y figure en bonne place avec le cas de cette factrice, titularisée en 2005 après 229 CDD. L'auteur s'était déjà distingué par la publication en 2008 d'un ouvrage détaillant 100 entretiens préalables au licenciement auxquels il a participé. Si vous avez vent de telles pratiques, n'hésitez pas à lui apporter votre contribution. Et pour trois patrons épinglés, vous gagnerez une séquestration !

WWW.patrons-voyous.fr , Didier Schneider, 100 licenciements, éditions Négatif, 2008.